

**Votre attention S.V.P.**  
Votre demande d'adhésion datée et signée jointe au règlement est à transmettre au trésorier du CGDT :  
**Monsieur Jack BOIS**  
1 impasse Maryse Bastié  
37700 La Ville aux Dames

## CENTRE GÉNÉALOGIQUE DE TOURAINE

Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901,  
déclarée à la préfecture d'Indre et Loire sous le n° w372006278  
Siège Social : 11bis, rue des Tanneurs – 37000 Tours  
Téléphone : 02 47 39 62 73 aux heures de permanence  
<http://tourainegenealogie.org>  
e-mail : [cgdt37@orange.fr](mailto:cgdt37@orange.fr)

## ANNÉE 2011

Imprimé à utiliser uniquement du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011

- Demande de première adhésion  N° d'adhérent
- Renouvellement d'adhésion

Nom/Prénom : Mr, Mme, Mlle \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Année de naissance: \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

J'adhère pour l'année 2011 au C.G.D.T. ma cotisation annuelle personnelle est de : **11,00** Euros

Je m'abonne **en plus** au bulletin « **TOURAINE GÉNÉALOGIE** »  
4 numéros à paraître durant l'année 2011 et je m'acquitte d'un supplément, soit :

version papier ou version informatique à télécharger

23 €  10 € \_\_\_\_\_ Euros

Je sollicite une adhésion « **Spéciale Couple** » car mon conjoint(e) est déjà adhérent au C.G.D.T. ma cotisation annuelle personnelle sera donc de **5,00** Euros : \_\_\_\_\_ Euros

par chèque à l'ordre du C.G.D.T. **Le montant total de mon règlement est de :** \_\_\_\_\_ Euros

par virement postal CCP1854-70 N La Source \_\_\_\_\_ Euros

en espèces à la permanence du CGDT  autres : \_\_\_\_\_

Renseignements sur la personne du couple :

Nom/Prénom : Mr, Mme, Mlle \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Année de naissance: \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

Précisez le n° d'adhérent du conjoint(e) déjà inscrit \_\_\_\_\_ N° d'adhérent

J'autorise (\*) le C.G.D.T à publier dans la revue trimestrielle 'Touraine Généalogie' mon nom et mon adresse postale

OUI  NON

Signature de l'adhérent

J'autorise (\*) le C.G.D.T. à publier sur son site Internet, mon nom, mon e-mail et l'adresse de mon site : http://

OUI  NON

Date de la demande

(\*) Si le choix n'est pas précisé, le OUI, sera appliqué par le CGDT

**Partie réservée au CGDT** Adhésion recueillie par, le :  
Date et visa du trésorier : TG 85 – 86 – 87 – 88 donnés à l'adhérent (entourer le n° donné)

## CENTRE GÉNÉALOGIQUE DE TOURAINE

Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901,  
déclarée à la préfecture d'Indre et Loire sous le n° w372006278  
Siège Social : 11bis, rue des Tanneurs – 37000 Tours  
Téléphone : 02 47 39 62 73 aux heures de permanence  
<http://tourainegenealogie.org>  
e-mail : [cgdt37@orange.fr](mailto:cgdt37@orange.fr)

## ANNÉE 2011

**Partie réservée à l'adhérent.**

Chers adhérents ou futurs adhérents,

Nous vous informons que lors de l'Assemblée générale du 20 mars 2010, il a été décidé que le montant de l'adhésion au C.G.D.T. resterait inchangé pour l'année 2011.

Depuis 1999, pour des raisons fiscales, nous rappelons qu'il n'est plus possible de prendre un abonnement au bulletin, sans être adhérent du Centre Généalogique de Touraine. Tous ceux qui désirent recevoir nos bulletins (**23,00** €), devront donc s'acquitter également de leur cotisation (**11,00** €).

Depuis le début de l'année 2008 **vo**tre adhésion au CGDT vous donne droit à un accès sur Internet au site **Bigenet** de la FFG à **semi-tarif pour ce qui concerne l'Indre-et-Loire**, et ceci, dès votre adhésion (valable que si vous avez un abonnement à Internet). Vous pouvez adhérer à notre FAQ (Foire aux Questions) de la liste de diffusion du CGDT sur Yahoo, voir notre site pour plus de renseignements.

Cette réduction est effective du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année d'adhésion.

**Attention :** Nous précisons que l'adhésion au C.G.D.T. est individuelle. C'est-à-dire qu'en cas d'adhésion « Spéciale couple », la deuxième partie de l'imprimé est à remplir, la première à **11€** pour l'adhérent principal, la deuxième à **5€** pour l'autre personne.

### 1°) Renouvellements d'adhésions:

Pour le renouvellement d'adhésion, nous vous prions de bien vouloir vous acquitter de votre règlement dès réception de cet imprimé pour ne pas perdre l'avantage de votre réduction à Bigenet. Retournez votre bulletin dûment complété, à l'adresse du trésorier du C.G.D.T., avec votre règlement ainsi qu'une enveloppe timbrée (20g) à vos noms et adresse. Nous vous retournerons votre nouvelle carte pour l'année 2011.

**Attention:** Nous vous informons que le bulletin « TOURAINE GENEALOGIE » n° 85 du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 ne pourra pas être expédié si la cotisation et l'abonnement ne sont pas réglés à la date prévue de son expédition. Il faudra le demander après règlement.

### 2°) Nouvelles adhésions:

Pour les nouvelles adhésions 2011 (entre le 1/09/2010 et le 31/08/2011), prises par courrier poste, Internet, ou lors d'une permanence, vous recevrez votre carte d'adhérent dans le mois qui suit, ainsi que les bulletins en cours, si vous avez souscrit à l'abonnement « bulletin ».

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010, nous enregistrons les nouvelles adhésions pour l'année 2011, tout en vous faisant bénéficier dès la date de l'adhésion, de tous les services du Centre, mais vous ne recevrez les bulletins qu'à partir du n° 85 (fin mars 2011). Vous pouvez, si vous le désirez, acquérir les bulletins de l'année 2010 au prix unitaire de **6,50** ou des années précédentes au prix unitaire de **5,50€** (dans la limite des stocks).

Faire un courrier séparé et joindre le chèque spécifique à la commande.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Cordialement et généalogiquement vôtre.

Le C.G.D.T.

Accusé de réception du paiement au Centre Généalogique de Touraine, lors de nos permanences

Reçu le / / lors de la permanence

Par M/Mme :

La somme de (en espèces)

Pour la cotisation annuelle seule. (par chèque)

Pour la cotisation annuelle + l'abonnement

Rayer la phrase inutile

(1) Permanence au Siège les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedis de chaque mois de 14 à 17 heures (sauf juillet et août).  
(2) Réunion Antenne Parisienne 14 rue Scandicci, Tour Essor 93, 93508 Pantin, le 2<sup>ème</sup> jeudi de 15 à 18h30